



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale
Service des politiques d'appui
Personne chargée du dossier :
Anne-Marie TAHRAT
tél. : 01 40 56 77 07
anne-marie.tahrat@social.gouv.fr

La Ministre des affaires sociales, de la santé et
des droits des femmes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé,
Pour information et diffusion

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements d'hébergement pour personnes
âgées dépendantes,
Pour attribution

**Note d'information n° DGCS/2016/23 du 27 janvier 2016 relative à une lettre
d'information aux EHPAD relative à l'enquête nationale de prévalence 2016
« prev'EHPAD »**

Date d'application : immédiate

Classement thématique : établissements sociaux et médico-sociaux

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 22 janvier 2016 – N ° 09

Publiée au BO : non

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : non

Catégorie : Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.
--

Résumé : La présente note d'information vise à présenter le courrier d'information destiné aux EHPAD, relatif à l'enquête nationale de prévalence 2016 « prev'EHPAD »
--

Mots-clés: Enquête nationale de prévalence - Prev'EHPAD – Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – PROPIAS
--

Textes de référence :

Instruction N°DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015
--

Circulaires abrogées : sans objet
Circulaires modifiées : sans objet
Annexe : lettre d'information relative à « prev'EHPAD » adressée aux directeurs d'EHPAD
Diffusion : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015, diffusé par l'instruction N°DGOS/PF2/DGS/R11/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015, prévoit de réaliser une enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins dans les établissements médico-sociaux tous les 5 ans.

La première enquête nationale de prévalence sera centrée sur les EHPAD. Elle aura lieu un jour donné entre le 16 mai et 30 juin 2016 et permettra d'améliorer la connaissance des infections associées aux soins dans ce secteur, d'en estimer la prévalence et de décrire les traitements antibiotiques prescrits dans les EHPAD.

Pour réaliser cette enquête, la Direction générale de la cohésion sociale a saisi l'Institut de veille sanitaire, qui, dans le cadre du Réseau d'alerte, d'investigation et de surveillance des infections nosocomiales (RAISIN), en a confié la coordination au Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CClin) Sud-est.

Prev'EHPAD 2016 concernera un échantillon de 700 EHPAD tirés au sort. Ces établissements recevront courant janvier un courrier du CClin Sud-est sollicitant leur participation et les informant des modalités concrètes de celle-ci. Les résultats nationaux ou régionaux produits prendront en compte les données de ces seuls EHPAD.

Les EHPAD qui ne feront pas partie de l'échantillon pourront néanmoins s'ils le souhaitent, réaliser cette étude, en effet, l'ensemble des outils nécessaires à sa réalisation sera disponible pour tous les établissements. Ces EHPAD pourront ainsi produire leurs propres résultats et se situer par rapport aux données nationales et régionales de référence.

Toutes les informations seront disponibles sur le site Internet de l'InVS.
<http://www.invs.sante.fr/prevehpads>

Afin d'informer les EHPAD sur cette enquête nationale de prévalence, je vous remercie de bien vouloir procéder dès réception à la diffusion de la lettre d'information ci-jointe aux établissements de votre région.

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur général de la cohésion sociale

Signé

J-P. VINQUANT



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'OFFRE DE SOINS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHESION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SANTÉ

Paris, le

22 JAN. 2016

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Objet : Enquête nationale de prévalence des infections dans les EHPAD 2016 (Prev'EHPAD 2016)

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015 diffusé par l'instruction N°DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015 prévoit de réaliser une enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins dans les établissements médico-sociaux tous les 5 ans.

La première enquête nationale de prévalence sera centrée sur les EHPAD. Elle aura lieu un jour donné entre le 16 mai et 30 juin 2016 et permettra d'améliorer la connaissance des infections associées aux soins dans ce secteur, d'en estimer la prévalence et de décrire les traitements antibiotiques prescrits dans les EHPAD. Pour réaliser cette enquête, la Direction générale de la cohésion sociale a saisi l'Institut de veille sanitaire, qui, dans le cadre du RAISIN, en a confié la coordination au Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CCLin) Sud-est.

Prev'EHPAD 2016 concernera un échantillon de 700 EHPAD tirés au sort. Ces établissements recevront courant janvier un courrier du CCLin Sud-est sollicitant leur participation et les informant des modalités concrètes de celle-ci. Les résultats nationaux ou régionaux produits prendront en compte les données de ces seuls EHPAD.

Les EHPAD qui ne feront pas partie de l'échantillon pourront néanmoins s'ils le souhaitent, réaliser cette étude, en effet, l'ensemble des outils nécessaires à sa réalisation sera disponible pour tous les établissements. Ces EHPAD pourront ainsi produire leurs propres résultats et se situer par rapport aux données nationales et régionales de référence.

Toutes les informations seront disponibles sur le site Internet de l'InVS.

<http://www.invs.sante.fr/prevehpad>

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à cette enquête nationale de prévalence. Votre participation contribuera à la maîtrise du risque infectieux dans le secteur comme à celle du juste usage des antibiotiques, dont l'enjeu désormais mondial, est la maîtrise de l'antibiorésistance bactérienne.

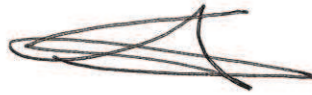
Nous vous encourageons donc vivement à participer à cette enquête et vous en remercions par avance.

Le Directeur général
de l'offre de Soins



Jean DEBEAUPUIS

Le Directeur général
de la cohésion sociale



Jean-Philippe VINQUANT

Le Directeur général
de la santé



Professeur Benoît VALLET

Destinataires in fine :
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'EHPAD